



VENDÔME
ÉCOLE



RÉFÉRENTIEL

2026-2027

TITRE PROFESSIONNEL

**RESPONSABLE
D'ÉTABLISSEMENT MARCHAND**

NIVEAU 6 · RNCP 38666

École Vendôme

84 rue de la Charité, 69002 Lyon

0 805 29 29 27 · contact.vendome@eclyon.fr · www.ecole-vendome.fr

FASHIONS FADE, STYLE IS ETERNAL

SOMMAIRE

I.	Mot du Président	3
II.	Identification du titre professionnel	4
III.	Définition de l'emploi-type	4
IV.	Conditions d'exercice de l'emploi	5
V.	Activités professionnelles	5
VI.	Compétences transversales	7
VII.	Secteurs d'activité et emplois accessibles	8
VIII.	Modalités d'évaluation et de certification	8
IX.	Capitalisation et validation des blocs de compétences	8
X.	Correspondance entre les blocs de compétences et les modalités d'évaluation	9

I. MOT DU PRÉSIDENT

« Le secret de l'éducation réside dans le respect de l'élève. »

Emerson a tout dit. Le reste n'est que déclinaisons. Au nom de toute l'équipe du Groupe École de Commerce de Lyon, je vous souhaite la bienvenue pour cette nouvelle année scolaire.

J'espère qu'elle vous apportera les savoirs qui vous sont nécessaires.

Vous allez y découvrir une école où chacun se place à votre service : staff, enseignants, étudiants.

Car c'est là notre devise : **Cor unum et anima una**. Un seul cœur, une seule âme.

Vous rejoignez un corps uni et volontaire au sein duquel l'étudiant est placé au centre des attentions.

Qui que vous soyez, étudiants ou enseignants, esprits généreux, nous sommes prêts à vous accueillir.

Votre bien dévoué,

Hervé Diaz



II. IDENTIFICATION DU TITRE PROFESSIONNEL

Intitulé	Responsable d'établissement marchand
Sigle	REM
Code RNCP	RNCP 38666
Niveau de qualification	Niveau 6 – Cadre national des certifications professionnelles
Code NSF	312m – Commerce, vente
Formacodes	34588 Gestion point de vente · 34587 Grande distribution · 34502 Vente spécialisée · 34530 E-commerce
Codes ROME	D1301 – Management de magasin de détail · D1504 – Direction de magasin de grande distribution
Type de certification	Titre professionnel délivré par l'État
Certificateur	Ministère du Travail, du Plein emploi et de l'Insertion
Référentiel officiel	France Compétences (REAC / RE) – francecompetences.fr/recherche/rncp/38666
Références réglementaires	Arrêté du 30 janvier 2024 (JO du 04/02/2024) Début des parcours certifiants : 03/03/2024 Fin d'enregistrement : 03/03/2029

III. DÉFINITION DE L'EMPLOI-TYPE

Dans le respect des réglementations en vigueur et de la stratégie commerciale de l'enseigne, le responsable d'établissement marchand pilote l'activité globale d'un établissement marchand afin de contribuer à la satisfaction et à la fidélisation des clients et d'optimiser la rentabilité de l'établissement.

Il analyse les données commerciales, économiques et humaines nécessaires à la planification et à l'organisation des activités. Il détermine une offre de produits et de services adaptée à l'établissement afin d'optimiser la performance commerciale et de renforcer sa position sur son marché.

Il veille à l'amélioration continue de l'expérience client, y compris pour les clients en situation de handicap. Il analyse les ventes, les retours clients et les attentes afin d'anticiper les besoins et, le cas échéant, d'adapter les processus de l'établissement.

Il contribue aux orientations stratégiques de l'enseigne en formulant des propositions argumentées à partir d'analyses chiffrées et qualitatives. Il établit et présente les prévisionnels, analyse les indicateurs de performance et met en œuvre des actions correctives. Il identifie les besoins en ressources humaines, pilote le recrutement et l'intégration, organise l'activité des équipes et veille à la performance collective et individuelle des salariés.

IV. CONDITIONS D'EXERCICE DE L'EMPLOI

L'emploi s'exerce au sein de structures commerciales variées : commerces de détail, grandes et moyennes surfaces, commerces spécialisés, commerces de gros ou établissements marchands en ligne.

L'activité s'exerce en surface de vente, en réserve et en bureau. Les conditions d'exercice, les horaires et le niveau de responsabilité varient selon la taille de l'établissement, la nature des produits ou services proposés et l'organisation de l'enseigne. Le responsable d'établissement marchand peut exercer en tant que salarié d'une enseigne ou en tant qu'indépendant.

V. ACTIVITÉS PROFESSIONNELLES

L'emploi-type est structuré autour de trois activités professionnelles, correspondant chacune à un bloc de compétences (CCP) :

- Coordonner et améliorer l'activité commerciale de l'établissement marchand
- Contribuer aux orientations stratégiques de l'enseigne et optimiser la performance économique de l'établissement marchand
- Manager les salariés de l'établissement marchand

ACTIVITÉ TYPE N°1 · BLOC RNCP38666BC01

Coordonner et améliorer l'activité commerciale de l'établissement marchand**DESCRIPTION DE L'ACTIVITÉ**

Le responsable d'établissement marchand recueille et analyse les données relatives à la chaîne d'approvisionnement, à l'offre commerciale et aux retours clients afin d'améliorer l'activité commerciale. Il planifie, organise et contrôle les activités de la chaîne d'approvisionnement dans le respect de la réglementation et des mesures de prévention. Il détermine une offre de produits adaptée et pilote la gestion des stocks, des prix, des promotions et du merchandising. Il analyse les ventes, les attentes clients et les tendances de consommation afin de bâtir et développer l'expérience client, y compris pour les clients en situation de handicap.

COMPÉTENCES PROFESSIONNELLES ASSOCIÉES

- Gérer la chaîne d'approvisionnement de l'établissement marchand
- Piloter l'offre commerciale de l'établissement marchand
- Bâtir et développer l'expérience client

ACTIVITÉ TYPE N°2 · BLOC RNCP38666BC02

Contribuer aux orientations stratégiques de l'enseigne et optimiser la performance économique de l'établissement marchand**DESCRIPTION DE L'ACTIVITÉ**

Le responsable d'établissement marchand contribue aux orientations stratégiques de l'enseigne en formulant des propositions étayées par des analyses chiffrées et qualitatives. Il établit des prévisionnels économiques à partir des résultats passés, des données de la zone de chalandise, des tendances du marché et des préconisations de l'enseigne, les présente à la hiérarchie et argumente ses choix. Il analyse les indicateurs de performance, définit et met en œuvre des actions correctives afin d'atteindre les objectifs commerciaux et financiers.

COMPÉTENCES PROFESSIONNELLES ASSOCIÉES

- Contribuer aux orientations stratégiques de l'enseigne
- Établir et présenter les prévisionnels de l'établissement marchand
- Analyser les performances de l'établissement marchand et définir les actions correctives

ACTIVITÉ TYPE N°3 · BLOC RNCP38666BC03

Manager les salariés de l'établissement marchand**DESCRIPTION DE L'ACTIVITÉ**

Le responsable d'établissement marchand organise et encadre l'activité des salariés dans le respect du droit du travail et des politiques de l'enseigne. Il identifie les besoins en ressources humaines, pilote le recrutement et l'intégration, organise le tutorat et prend en compte les situations de handicap. Il planifie l'activité des équipes, fixe des objectifs réalistes, délègue, supervise la mise en œuvre des actions et favorise la cohésion. Il mobilise les salariés dans la gestion des projets de l'établissement.

COMPÉTENCES PROFESSIONNELLES ASSOCIÉES

- Piloter les processus de recrutement et d'intégration des salariés
- Optimiser la performance collective des équipes et la performance individuelle des salariés
- Manager l'activité quotidienne de l'établissement marchand et favoriser la cohésion des équipes
- Mobiliser les équipes dans la gestion des projets de l'établissement marchand

VI. COMPÉTENCES TRANSVERSALES

- Communiquer dans un contexte professionnel
- Rechercher un accord
- Évaluer ses actions
- Mettre en œuvre une démarche de résolution de problèmes
- Faire preuve d'intelligence émotionnelle



VII. SECTEURS D'ACTIVITÉ ET EMPLOIS ACCESSIBLES

SECTEURS D'ACTIVITÉ

Grandes et moyennes surfaces alimentaires ou spécialisées ; boutiques ; négoce interentreprises ; autres établissements marchands, dont drive et e-commerce.

TYPES D'EMPLOIS ACCESSIBLES

Responsable, gérant ou directeur de magasin ; directeur de supermarché, de grande surface ou de drive ; responsable de point de vente, de boutique, de succursale ou de département ; responsable e-commerce ; gestionnaire de centre de profit.

VIII. MODALITÉS D'ÉVALUATION ET DE CERTIFICATION

La certification est délivrée conformément aux règles applicables aux titres professionnels du ministère chargé de l'emploi (décret n° 2016-954 du 11 juillet 2016 et arrêté du 22 décembre 2015 modifié). Durée totale de la session pour le candidat : **6 h 55**.

- **Mise en situation professionnelle (4 h 00) ;**
- **Entretien technique (1 h 00)**, dont 30 min de préparation ;
- **Questionnement à partir de productions (1 h 40) ;**
- **Entretien final (0 h 15)**, incluant l'échange sur le dossier professionnel.

Pour les candidats issus d'un parcours de formation, les résultats des évaluations passées en cours de formation sont pris en compte. Le jury est habilité par le représentant territorial compétent du ministère chargé de l'emploi ; il est composé de professionnels du métier concerné.

IX. CAPITALISATION ET VALIDATION DES BLOCS DE COMPÉTENCES

Le titre professionnel est composé de trois certificats de compétences professionnelles (CCP), correspondant aux blocs RNCP38666BC01, BC02 et BC03. Il s'obtient à l'issue d'un parcours de formation ou par capitalisation des CCP, conformément à la réglementation applicable aux titres professionnels. Les CCP obtenus sont acquis définitivement.

X. CORRESPONDANCE ENTRE LES BLOCS DE COMPÉTENCES ET LES MODALITÉS D'ÉVALUATION

La certification est structurée en trois blocs de compétences, chacun faisant l'objet d'une évaluation spécifique.

BLOC 1 · RNCP38666BC01 **marchand**

Coordonner et améliorer l'activité commerciale de l'établissement

COMPÉTENCES ÉVALUÉES

- Gérer la chaîne d'approvisionnement de l'établissement marchand
- Piloter l'offre commerciale de l'établissement marchand
- Bâtir et développer l'expérience client

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Mise en situation professionnelle (4 h 00), suivie d'un entretien technique (1 h 00, dont 30 min de préparation). Durée : 5 h 00.

BLOC 2 · RNCP38666BC02

Contribuer aux orientations stratégiques de l'enseigne et optimiser la performance économique de l'établissement marchand

COMPÉTENCES ÉVALUÉES

- Contribuer aux orientations stratégiques de l'enseigne
- Établir et présenter les prévisionnels de l'établissement marchand
- Analyser les performances de l'établissement marchand et définir les actions correctives

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Questionnement à partir de productions réalisées en amont de la session. Durée : 0 h 45.

BLOC 3 · RNCP38666BC03

Manager les salariés de l'établissement marchand

COMPÉTENCES ÉVALUÉES

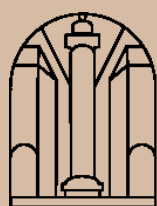
- Piloter les processus de recrutement et d'intégration des salariés
- Optimiser la performance collective des équipes et la performance individuelle des salariés
- Manager l'activité quotidienne de l'établissement marchand et favoriser la cohésion des équipes
- Mobiliser les équipes dans la gestion des projets de l'établissement marchand

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Questionnement à partir de productions réalisées en amont de la session. Durée : 0 h 55.

VALIDATION ET TRAÇABILITÉ DES COMPÉTENCES

Les résultats sont formalisés et tracés conformément aux exigences réglementaires applicables aux titres professionnels. Au vu des éléments produits par le candidat, le jury se prononce sur l'attribution du titre complet ou, à défaut, d'un ou de plusieurs CCP.



VENDÔME
ÉCOLE

TOUTE L'ÉQUIPE
VOUS SOUHAITE UNE EXCELLENTE
ANNÉE UNIVERSITAIRE

FASHIONS FADE, STYLE IS ETERNAL